

PROTEC info

L'actualité de la protection sociale de l'UNSA

ÉDITO

n°9 octobre - novembre 2019

Sommaire

- Trou de la Sécu :
des résultats artificiellement
dégradés **2-3**
- Le Premier ministre saisit
le Conseil d'Orientation
des Retraites (COR) **4**

Rédaction :

Dominique Corona, Secrétaire général adjoint

Frédérique Galliat, Conseillère nationale en charge
de la protection sociale et des questions de santé

Annick Fayard, Conseillère nationale en charge de
la Qualité de vie au travail et Retraites

 www.facebook.com/Syndicat.UNSA

 [@Unsa_officiel](https://twitter.com/Unsa_officiel)

 www.unsa.org

 **+33 1 48 18 88 00**

 **21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX**

 protection.sociale@unsa.org



Une rentrée sous surveillance

Reprise de la concertation sur la réforme des retraites, avis sur le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale), la trêve estivale aura été de courte durée.

En ce qui concerne la réforme des retraites, la concertation a repris et deux réunions ont déjà eu lieu. L'une traitant des mécanismes de solidarité dans le futur système de retraite et l'autre sur les conditions d'ouverture des droits à pensions.

Durant cette nouvelle phase de concertation, l'UNSA continuera donc à porter les mandats que vous nous avez confié au congrès de Rennes. Et c'est dans cette optique, que nous concerterons donc jusqu'au bout, avec le gouvernement et les parlementaires, afin qu'il n'y ait pas de punis de la réforme.

Mais l'UNSA s'interroge. En effet, les dernières décisions du Gouvernement en matière de financement de la Sécurité sociale ne sont pas de nature à rassurer. Ce dernier a décidé de ne pas compenser les pertes de recettes qu'il inflige à notre système de protection sociale. Et en décidant de ne pas compenser la désocialisation des heures supplémentaires et l'instauration d'un taux intermédiaire de CSG, il dégrade de fait les résultats comptables des branches vieillesse et maladie, qui vont devoir afficher un déficit important pour les années 2019 et 2020.

Ces décisions nous interrogent donc fortement, particulièrement au moment où le Premier ministre saisit le Comité d'Orientation des Retraites (COR) dans le but d'obtenir un état de la situation financière du système actuel. Pour l'UNSA, au vu du nombre d'interférences conjoncturelles susceptibles de la faire varier, il nous apparaît plus judicieux de se mettre d'accord sur une trajectoire de retour à l'équilibre, si cela s'avère nécessaire, à moyen terme.

Dominique Corona
Secrétaire général adjoint

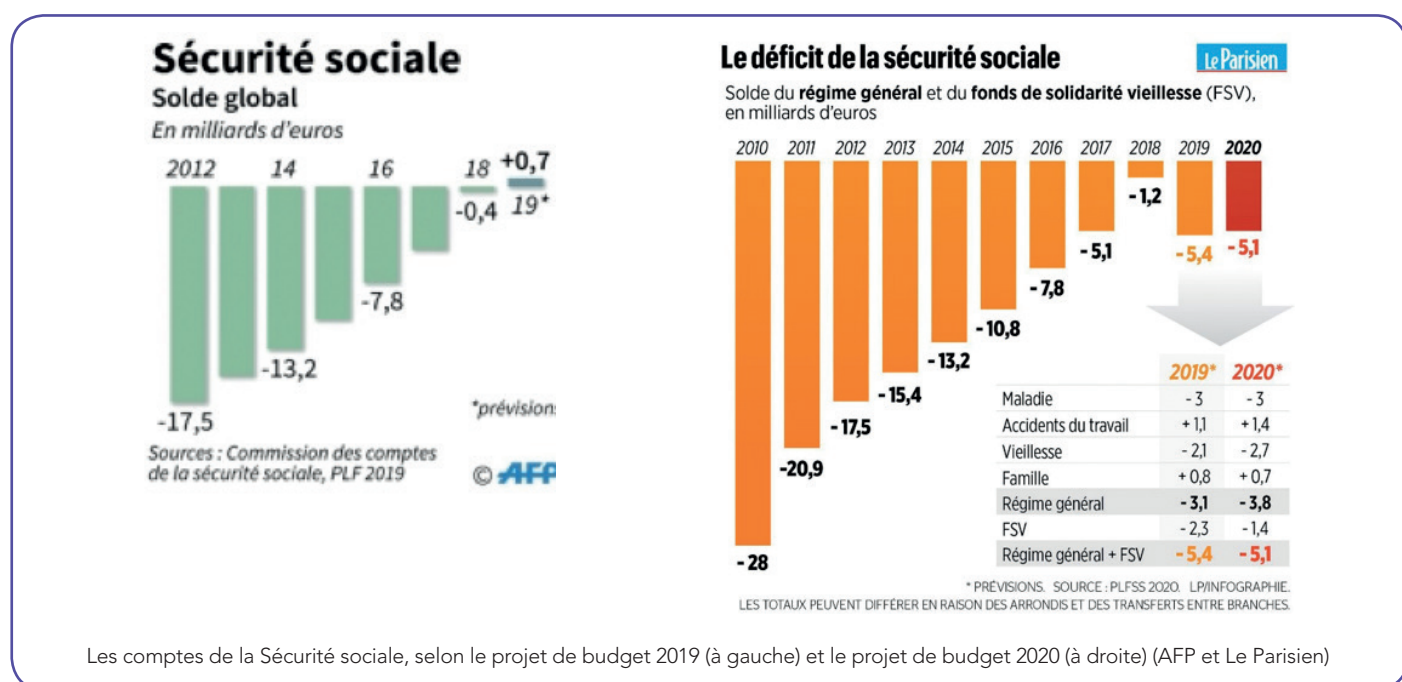
Trou de la Sécu : des résultats artificiellement dégradés

Il y a un an, tout le monde se félicitait d'un retour à l'équilibre des comptes de la Sécu, mais l'euphorie aura été de courte durée.

La Commission des Comptes de la Sécurité Sociale (CCSS) du 30 septembre aura douché tous les espoirs de retour à l'équilibre des comptes dans un futur proche. Déjà en juin, l'UNSA avait alerté sur les inquiétantes prévisions de dégradation, alors que le Projet de loi de Fi-

nancement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour l'année 2019 prévoyait un retour à l'équilibre, voire un excédent.

Pour l'année 2019, le solde devrait s'établir à -5,4 Mds€ et à -5,1 Mds€ pour 2020.



Si cette situation s'explique en partie par une révision de la prévision de croissance et de la masse salariale à la baisse, c'est plutôt du côté des choix gouvernementaux que réside la clé du problème.

Le gouvernement ne respecte pas la loi

Cette fois c'est confirmé, le gouvernement ne compensera pas les pertes de recettes qu'il inflige à la Sécurité sociale de par ses choix politiques. C'est le cas notamment pour les mesures prises lors de la crise des gilets jaunes (désocialisation des heures supplémentaires et de la prime Macron, modulation du taux de CSG en fonction des ressources). Or, la loi Veil de 1994 oblige l'Etat à compenser intégralement les effets de toutes mesures de réduction ou d'exonération de cotisations de Sécurité sociale. Il semblerait donc que le gouvernement Macron se sente au-dessus des lois et ce, malgré l'opposition de bon nombre de partenaires sociaux.

Par cette décision, le gouvernement annihile les 8 années d'efforts, y compris des assurés, pour redresser les comptes de la Sécurité sociale. Pire encore, pour 2019 et 2020, il vient en fait artificiellement dégrader les comptes. C'est ainsi, pour l'année 2019, quelque 2,7 Mds€ de manque à gagner pour la Sécurité sociale.

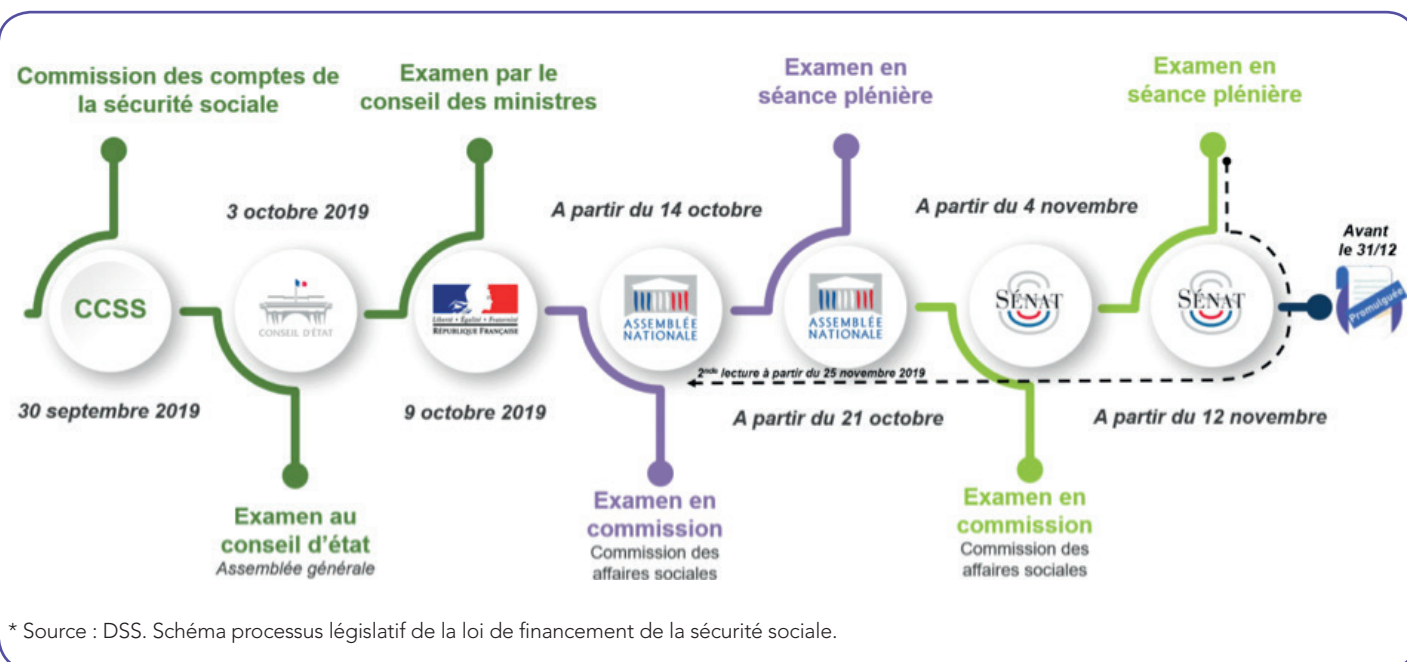
Les branches les plus touchées sont l'Assurance Maladie qui supporte très largement la perte de 1,3 Md€ de CSG non compensé, et la CNAV qui, à la veille d'une réforme des retraites, doit tout à coup accuser la perte de 1,5 Md€ de recettes là encore non compensée. Les causes engendrant les mêmes effets, la situation de ces deux branches sera similaire en 2020.

Des partenaires sociaux tenus à l'écart

Mais le PLFSS, dans sa construction, pose un autre problème. Comment redonner sens à la légitimi-

té de l'institution quand les partenaires sociaux reçoivent le rapport de la CCSS (286 pages) peu avant 20 heures pour une réunion le lendemain à 9 heures ? Comment faire en sorte que les assurés sociaux se réapproprient leur système de protection sociale quand les partenaires sociaux doivent rendre un avis dans les conseils d'administration des caisses nationales sur un projet de loi de 144 pages en moins de 72 heures ?

L'UNSA a donc rappelé qu'il était grand temps de sortir d'une construction du PLFSS en chambre, et d'associer plus largement et plus en amont l'ensemble des acteurs. Pour nous, c'est en effet le seul moyen que les intérêts des assurés soient mieux pris en compte, et de renforcer l'acceptabilité sociale du financement de la Sécurité sociale.



Les mesures pour 2020

Concernant **les mesures contenues dans le projet de loi pour 2020, l'UNSA estime que certaines vont dans le bon sens.** C'est le cas par exemple de la mise en place d'un parcours de soins « de sortie de cancer » qui doit permettre une meilleure prise en charge des patients et une prévention des risques de rechute. C'est le cas également de la mise en place du recouvrement des pensions alimentaires, des mesures qui visent à lutter contre la désinsertion professionnelle en cas de maladie ou d'accident, de la prise en charge intégrale de la contraception des mineures, ou de lutte contre les ruptures de stock de médicaments, etc.

Mais dans un contexte de non-compensation des exonérations sur les heures supplémentaires, sur le forfait social et sur la modulation de la CSG, il y a forcément des économies à trouver. Or, **l'UNSA est opposée à certaines de ces mesures. C'est le cas notamment de la désindexation des pensions de retraite supérieures à 2.000€ et des prestations sociales.** C'est le cas également de la réduction de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie qui va nécessiter, pour l'Assurance maladie, de trouver 4,2Mds€ d'économie. Or **pour l'UNSA, dans un contexte de graves crises**

de l'hôpital et notamment des urgences, c'est un mauvais signe que le gouvernement envoie aux personnels et aux patients.

S'agissant de la dépendance, si le PLFSS 2020 enclenche des premières mesures pour mieux la prendre en charge (création d'un congé proche aidant, la facilitation de l'utilisation des aides pour l'emploi à domicile, etc.), **celles-ci sont insuffisantes** pour répondre à l'ampleur du phénomène. Le gouvernement devrait présenter un projet de loi spécifique à la fin de l'année, mais **l'UNSA, au vu des comptes de la Sécurité sociale, s'interroge déjà fortement sur sa capacité à financer la dépendance à sa juste hauteur, ce qu'attend pourtant une grande majorité de la population.**

C'est dans ce contexte que l'UNSA a émis un avis défavorable sur le PLFSS 2020 dans l'ensemble des caisses de sécurité sociale (CNAM, CNAF, CNAV et ACOSS).

Fait assez rare pour le souligner, **l'ensemble des organisations syndicales ont exprimé le même vote.**

Cette situation inédite pour la Sécurité sociale a par ailleurs poussé 11 organisations, dont l'UNSA, à interpeller le Premier ministre dans un courrier commun.

Le Premier ministre saisit le Conseil d'Orientation des Retraites (COR)

Lors de son discours sur les retraites, le jeudi 12 septembre 2019 au Conseil économique, social et environnemental, le Premier ministre a annoncé qu'il allait demander au COR de lui fournir un état de la situation financière de notre actuel système de retraite.

C'est chose faite, **la lettre de saisine a été présentée lors de la réunion du COR du 26 septembre. Il s'agit non seulement de zoomer sur la situation financière à l'horizon 2030, mais également d'éclairer les voies et moyens d'un équilibre financier en 2025.**

Le COR reconnu

L'exercice est plutôt inhabituel pour le COR qui établit d'ordinaire des projections à 20 ou 30 ans. Cependant, seule une « instance » reconnue par toutes les parties prenantes est en mesure d'apaiser les controverses qui font rage autour de l'équilibre du système et d'instaurer un climat de confiance sur les données sur lesquelles devrait s'établir la future réforme. Le COR est la seule instance dans laquelle siègent à la fois les partenaires sociaux, les parlementaires, les représentants de toutes les administrations concernées par les retraites.

Un programme de travail délicat et rapide

Son travail consistera à présenter les trajectoires de

recettes, de dépenses et de soldes du système et de ses principaux régimes. Il devra aussi éclairer plusieurs points qui font débat comme les conventions utilisées en matière d'évolution de la masse salariale et de la structure de rémunération de la fonction publique ou l'évolution des contributions des employeurs publics.

Le Premier ministre lui demande également de se prononcer sur la contribution que pourrait apporter chacun des trois leviers (montant de la pension moyenne, âge moyen de départ, taux de prélèvement) si l'équilibre n'était pas atteint en 2025 et les mesures concrètes qui devraient éventuellement être mises en œuvre pour induire un report de l'âge effectif moyen de départ et ses impacts.

La séance du COR du 21 novembre sera consacrée à l'examen de la réponse apportée par le Conseil à cette demande.

Pour l'UNSA, cette saisine est une reconnaissance des travaux et de l'intérêt du COR. Le choix du COR résulte de la consultation des partenaires sociaux les 5 et 6 septembre dernier.



UNSA
Protection Sociale
Santé au Travail

**PRENDRE EN CHARGE
LA SANTÉ AU TRAVAIL**
un enjeu pour les syndicats

26 Novembre 9H à 17H
21 Rue Jules Ferry
93170 Bagnolet

GRUPE AESIO

Pour vous inscrire
flashez-moi !

Ou rdv sur le site du CEFU

L'UNSA et le Groupe AESIO organisent le 26 novembre 2019 de 9h à 17h, un colloque intitulé « Prendre en charge la santé au travail, un enjeu pour les syndicats ».

Sujet majeur pour nos organisations, cette journée nous permettra d'échanger et de débattre autour d'acteurs de la santé au travail de divers horizons (EPSU, CARSAT, représentant de branche professionnelle, représentants de l'UNSA et de la mutuelle AESIO, etc.).

Au programme, 3 tables rondes :

- Santé au travail en France et en Europe, états des lieux,
- La nouvelle donne du dialogue social,
- Et demain ? Travailler ensemble autrement.

L'inscription sur le site du CEFU est obligatoire. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous demander le lien à : protection.sociale@unsa.org